



L'appel « Stop paradis fiscaux »

Les paradis fiscaux font des ravages. Ils ont amplifié la crise qui a jeté des millions de personnes dans le chômage et la précarité à travers le monde. Comment aujourd'hui accorder la moindre confiance aux banques si on ne connaît pas le montant de leurs capitaux dissimulés dans ces trous noirs de la finance mondiale ?

Les paradis fiscaux plombent le budget des Etats. Des grandes entreprises et des individus fortunés échappent aux impôts en y cachant leur argent, tandis que les autres payent à leur place. En France, la fraude fiscale coûterait 3 fois le déficit de la Sécurité sociale. Les paradis fiscaux y prennent une large part. Les pays du Sud, eux, voient s'envoler dans les paradis fiscaux près de 800 milliards d'euros par an !

Les paradis fiscaux servent également de base-arrière pour blanchir l'argent des trafiquants, dictateurs et autres caisses noires de certaines entreprises. En protégeant les hors-la-loi et leurs secrets, ils menacent en permanence la paix et la démocratie dans le monde.

Les dirigeants du G20 ont appelé, en avril 2009, à une action mondiale contre les paradis fiscaux. C'est une bonne nouvelle. Mais ce premier pas n'est pas à la hauteur du scandale. À quoi bon dresser, par exemple, une liste des paradis fiscaux si c'est pour la vider, aussitôt, de son contenu ?

Sans la présence des banques et des multinationales des pays du G20, les paradis fiscaux n'existeraient plus : 100% des entreprises et des banques françaises du CAC 40 y ont des filiales. C'est sur celles-ci que la France et la communauté internationale doivent agir !

Qui que l'on soit – citoyen, consommateur, militant syndical, élu local ou dirigeant d'entreprise, demandons davantage de transparence aux utilisateurs des paradis fiscaux.

Ensemble, exigeons la disparition des paradis fiscaux !

*Les organisations à l'origine de cet appel sont : **La CFDT, la CGT, Solidaires, le SNUI, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire, Oxfam France - Agir ici, Attac, et la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires.***

La Plateforme contre les paradis fiscaux et judiciaire est composée de quinze associations : CCFD – Terre Solidaire ; Oxfam France - Agir ici ; Secours catholique ; Les amis de la Terre ; Transparency International ; Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) ; CRID ; Droit pour la justice ; Anticor ; Attac France ; Eau Vive ; Réseau Foi et justice Afrique Europe ; Sherpa ; Survie ; Snui ; Syndicat de la Magistrature.

Toutes les informations sur ces organisations sont disponibles en cliquant sur « Qui sommes nous ? » sur la page d'accueil du site www.stopparadisfiscaux.fr



Les 10 propositions de la campagne « Stop paradis fiscaux ! »

1) Mettre les pays du Sud au cœur de la lutte contre les paradis fiscaux

Engager une **initiative multilatérale de coopération fiscale** entre les pays du G20 et les pays les plus pauvres qui n'ont pas les capacités administratives pour négocier des traités bilatéraux avec l'ensemble des paradis fiscaux. Les paradis fiscaux qui refuseraient d'adhérer à ce cadre multilatéral doivent être considérés comme non-coopératifs.

Mettre en place des **programmes d'aide adaptés** pour renforcer les capacités des administrations et de la justice de ces pays.

2) Dresser une liste de tous les paradis fiscaux et judiciaires selon de nouveaux critères

Inciter les institutions internationales spécialisées¹ à travailler ensemble pour établir une **liste exhaustive des paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires (PFJ)**, qui prenne en compte non seulement la fiscalité mais également le blanchiment d'argent et la régulation financière.

En effet, les listes grises et noire de l'OCDE² ne concernent que la coopération fiscale et s'avèrent donc largement insuffisantes, d'autant plus que le critère retenu pour « blanchir » un PFJ (en le faisant passer sur la liste blanche) se limite à la signature de douze traités d'échange de renseignements fiscaux, avec les pays riches de préférence).

3) Prendre des sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et de leurs utilisateurs

Taxer les flux en direction ou en provenance des paradis fiscaux et judiciaires est, selon nous, un moyen de sanction efficace. Il appartient aux États de mettre en œuvre, de façon coordonnée, ce type de sanctions à l'encontre des paradis fiscaux et judiciaires en fonction de leur degré d'opacité et de coopération internationale.

Le levier le plus efficace reste de demander des comptes à leurs utilisateurs plutôt qu'aux territoires eux-mêmes qui ne survivraient pas au retrait des principales banques et sociétés internationales.

4) Obliger les utilisateurs des paradis fiscaux à rendre des comptes

Introduire dans les normes comptables internationales une obligation de **reporting pays par pays**, afin d'obliger les entreprises à la transparence sur leurs activités dans les paradis fiscaux.

Pour chaque pays et territoire où elles sont implantées, les sociétés doivent présenter des informations détaillées : coordonnées des filiales, succursales, nature des activités, produits commercialisés, effectifs, bénéfice avant impôts, taxes versées et – du moins pour l'activité dans les paradis fiscaux - gestion des risques et système de contrôle interne.

Avant l'adoption d'une telle mesure *via* une modification des normes comptables internationales, la France et les autorités boursières pour les sociétés cotées peuvent d'ores et déjà contraindre unilatéralement les banques et les sociétés à fournir de telles informations détaillées en annexe de leur rapport annuel.

5) Mettre fin aux sociétés écrans et aux prête-noms

Rendre obligatoire la tenue par chaque État ou territoire d'un **registre national des trusts et autres structures juridiques** qui concourent à l'opacité du système financier. Ce registre doit préciser le nom de leurs bénéficiaires réels, de leurs opérateurs et de leurs donneurs d'ordre, et rester ouvert aux autorités fiscales, douanières et judiciaires des autres États.

Établir un **registre européen des sociétés**, consultable par toute administration fiscale, douanière ou judiciaire qui en ferait la demande.

¹ Il s'agit notamment du **Gafi** (Groupe d'action financière), de l'**OCDE** et du **CSF** (Conseil de stabilité financière).

² Organisation de coopération et de développement économiques.



Généraliser l'existence, dans chaque État, d'un **fichier des comptes bancaires** tel qu'il existe en France, et qui est un instrument précieux pour les enquêtes judiciaires, douanières et fiscales.

6) Mondialiser la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

Renforcer la **directive européenne sur l'épargne** qui prévoit l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales en l'appliquant aux personnes morales et aux structures juridiques, ainsi qu'aux dividendes et autres produits financiers et en étendant son application au niveau mondial.

Adopter le **code de conduite contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux** élaboré au sein du Comité d'experts en matière fiscale des Nations unies et en assurer le respect par les acteurs économiques et financiers. Son application doit faire l'objet d'un contrôle par les experts et par les pairs associant étroitement l'OCDE.

Promouvoir la **création d'une organisation fiscale internationale** pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, la fuite illicite des capitaux et la concurrence fiscale, en particulier dans les pays du Sud.

7) Condamner partout de la même façon les manquements à l'impôt

Permettre aux autorités judiciaires de mener à bien leurs poursuites au niveau international. Cela suppose d'harmoniser les infractions en reconnaissant au niveau européen et international le caractère délictueux de certains comportements, notamment la fraude fiscale et toute abstention de payer l'impôt dû.

8) Renforcer la coopération judiciaire

Créer un parquet européen, doté d'un pôle financier compétent en matière fiscale.

9) Renforcer les sanctions en matière de délinquance économique et financière

Sanctionner plus durement et plus systématiquement les intermédiaires (comptables, avocats, banquiers, etc.) qui se rendent complices d'opérations délictueuses *via* les paradis fiscaux.

Veiller à la ratification large et à la mise en œuvre de la **Convention des Nations unies contre la corruption**³ qui prévoit la saisie et la restitution des avoirs détournés aux États spoliés.

10) Accompagner la reconversion des paradis fiscaux

Mettre en place des programmes d'aide pour la reconversion économique des paradis fiscaux qui se trouveraient en difficulté, notamment les îles dont l'activité est peu diversifiée.

*Ces dix propositions ont été élaborées à partir du travail mené depuis 2006 par la **Plateforme paradis fiscaux et judiciaires**, qui regroupe une quinzaine d'associations et syndicats français (www.argentsale.org).*

³ Téléchargeable sur http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/Publications/Convention/08-50027_F.pdf



Les paradis fiscaux en quelques chiffres

72

C'est le nombre estimé de paradis fiscaux aujourd'hui - leur nombre a été multiplié par 3 en 30 ans.

2 400 000

sociétés écran sont hébergés dans les paradis fiscaux.

2 sur 3

C'est le nombre de fonds alternatifs qu'hébergent les paradis fiscaux.

11 000 milliards de dollars

sont abrités dans les paradis fiscaux, soit cinq fois le PNB de la France.

45 milliards d'euros

C'est l'évaluation du coût de la fraude fiscale en France, selon la Commission européenne. Soit 3 fois le déficit de la sécurité sociale en 2008.

50 %

du commerce mondial transite par les paradis fiscaux qui ne représentent pourtant que **3%** du produit mondial brut.

50%

des prêts bancaires et **30%** des investissements directs à l'étranger (IDE) internationaux sont enregistrés dans les paradis fiscaux.

427

C'est le nombre de filiales de l'entreprise financière Citigroup dans les paradis fiscaux. Barclays en compte 315, la BNP Paribas 189 (avant le rachat en 2009 de Fortis, qui en compterait 300), tandis qu'ING disposerait de 2 600 établissements offshores. Selon une enquête d'*Alternatives Economiques*, toutes les entreprises et banques françaises du CAC 40 ont des filiales dans les paradis fiscaux.

125 milliards d'euros

C'est la somme dont sont privées les caisses des états du Sud par les fausses facturations et les manipulations des prix de transfert des multinationales, selon l'organisation Christian Aid.

12

C'est le nombre de pays auxquels les paradis fiscaux sont tenus de donner des informations pour sortir de la liste grise de l'OCDE.

230

C'est le nombre de pays qui seraient en droit d'attendre la même transparence de la part des paradis fiscaux.



www.stopparadisfiscaux.fr

le site de la campagne

STOP PARADIS FISCAUX

CAMPAGNE DE MOBILISATION CITOYENNE
CONTRE LES PARADIS FISCAUX

5023 signataires
48%
Objectif : 10 000

POURQUOI CETTE PÉTITION ?

L'effondrement du système financier mondial a jeté des millions de salariés dans le chômage et la précarité. Des centaines de milliers de petites et moyennes entreprises ont vu leurs marchés disparaître.

Aujourd'hui, après trente ans d'un libéralisme débridé, la preuve est faite que les marchés ne peuvent plus être livrés à eux-mêmes : ils doivent être contrôlés et régulés par la puissance publique.

Les Paradis fiscaux sont des territoires qui favorisent le blanchiment de l'argent issu d'activités criminelles comme le trafic d'armes et de drogue.

Les Paradis fiscaux sont des zones de non-droit qui permettent à de nombreuses grandes entreprises et à leurs propriétaires de soustraire des centaines de milliards de recettes fiscales aux États. Ce sont alors ceux qui déclarent honnêtement leurs revenus qui paieront à leur place pour faire face aux dépenses publiques.

Les Paradis fiscaux amplifient la crise et contribuent grandement à la prolonger : ils attisent la méfiance entre les banques qui sont incapables de connaître l'état de leurs capitaux réels.

Les chefs d'État et de gouvernement des vingt plus grandes puissances économiques de la planète (G20) ont appelé, le 2 avril dernier, à une action mondiale contre les paradis fiscaux. Mais ce timide premier pas n'est pas à la hauteur du scandale que représente leur réalité. Le G20 est loin d'avoir réglé la question !

Le fléau des Paradis fiscaux nous concerne. Qui que l'on soit – syndicaliste, dirigeant d'entreprise, élu local, simple citoyen – on y peut chacun quelque chose. Nous vous proposons de lancer ensemble, syndicats, ONG, entreprises, collectivités locales, médias, une vaste campagne d'opinion jusqu'à la tenue du G20 fin septembre et au-delà.

Les paradis fiscaux doivent disparaître !

Je veux contribuer à la mobilisation pour faire cesser cet état de non-droit.

JE SIGNE

[voir les premiers signataires](#)

JE DIFFUSE

- Diffuser l'appel sur mon mur facebook
- Diffuser l'appel sur mon compte Twitter
- Envoyer l'appel par mail à mon réseau
- Diffuser le widget sur mon blog

adresse
mot de passe
gmail
envoyer

copier

JE M'INFORME

ACTUALITÉ

06.07.2009
Nemo quasso miretur, si post exsudatos labores
Epigonus pcellatos ob gentilita s miraberis numquam antea visus summاتم virum tenuem te sic enixi... [lire la suite](#)

06.07.2009
Spot exsudatos labores
Epigonus vivendi appellatos his ut vivendi pollicitos termino appellatos ob sic enixi... [lire la suite](#)

[tous les billets](#)

FICHES PRATIQUES

22.08.2009
Neso miretur, si post exsudatos laesbore
[consulter](#)

24.08.2009
Consilio adreeora deverti
[consulter](#)

[toutes les fiches outils](#)

J'AGIS

citoyen militant syndicat élu de collectivité locale dirigeant d'entreprise

LE RÉSEAU DES SIGNATAIRES

[voir la carte](#)

[tous les signataires](#)

- Michel Lornay (95100)
- Marcel Bonnet (93000)
- Bernard Maurice (92120)
- Jeanne B. (95100)
- Amaud Dassier (92120)
- Michel Provencal (95100)
- Catherine Laure (92120)
- Amaud Laboureau (92120)
- Catherine Laure (92120)

[Visuel de travail]